



Syndicat national
des personnels de direction
de l'Education nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reprise à compter du 11 mai : la voix du SNP DEN-UNSA prônant sécurité sanitaire, prudence, progressivité et adaptabilité a d'évidence porté !

Au regard des hypothèses présentées par le ministre de l'Education nationale devant les députés le 21 avril, les dispositions retenues mardi 28 avril par le Premier ministre pour ce qui concerne la reprise d'activité des établissements secondaires publics à compter du 11 mai vont pour le SNP DEN-UNSA globalement dans le bon sens, tant du point de vue de la direction que du raisonnable.

Dans la période allant du 21 au 28 avril, le SNP DEN aura beaucoup pesé en direction du gouvernement pour faire entendre que la reprise devait être moins précoce, moins rapide et moins globale que ce qui était envisagé.

Nous avons également beaucoup dit à quel point les préconisations faites par le Conseil scientifique COVID-19 dans ses notes publiques des 20 et 24 avril nous semblaient incompatibles avec les hypothèses d'organisations d'accueil d'élèves en collège ou en lycée telles qu'avancées par le ministre devant les députés le 21 avril.

Au final, et même si bien des sujets restent encore à traiter et des précisions à obtenir de Jean-Michel BLANQUER, que nous avons rencontré le mercredi 29 avril, le SNP DEN prend acte d'un dispositif qui apparaît plus modeste et plus souple que celui pensé initialement, et donc plus réaliste et réalisable, en particulier dans les collèges à compter du 18 mai.

Nous continuons à agir pour que le protocole sanitaire annoncé soit publié dans les meilleurs délais : il faut en effet que ce document soit connu au plus vite dans sa version définitive pour que les équipes de direction puissent bâtir des dispositifs d'accueil progressif et limité au regard du nombre des élèves, à partir de références porteuses d'assurances et de garanties sanitaires stables. (cf. [lien doc SNP DEN](#)). C'est aussi à cette aune que pourra être fixé tout ce qui relève de la responsabilité particulière des chefs d'établissements secondaires publics en matière de sécurité et d'hygiène dans les EPLE. (cf. **article R. 421-10 du Code de l'éducation**)

Le retour des élèves dans les établissements, et en particulier dans les collèges des départements « verts », ne pourra donc, a priori et dans ces conditions, s'envisager que sur des bases très partielles et à effectifs réduits. La sécurité sanitaire devra primer : les annonces successives du Premier ministre puis du ministre de l'Education nationale devant la représentation nationale fixent des objectifs à atteindre, progressivement, et dans la limite des moyens et des possibilités, y compris en personnels, mis à notre disposition.

Sur ces points, le SNP DEN veillera à ce qu'aucun collègue ne subisse de pression ou ne soit mis en difficulté par des injonctions incompatibles avec la mise en place d'un cadre assuré, souple et adapté. La déclaration du ministre devant le Sénat à propos du protocole sanitaire, « *Si on ne le respecte pas, on n'ouvre pas une école ou un établissement* », constituera notre doxa en matière d'orthodoxie sanitaire dans nos établissements. Ses engagements sur une souplesse maximale de mise en œuvre des dispositifs au plus près des réalités du terrain sont également conformes aux demandes portées par notre organisation.

Le SNP DEN-UNSA réunira ses instances nationales les 5 et 7 mai pour faire un point d'étape actualisé de la situation dans les établissements du second degré dans ce contexte de crise sanitaire, et il communiquera à ses adhérents les réponses ou éléments de réponse que le ministre et ses services pourront nous apporter sur les nombreuses questions que continuent à se poser aujourd'hui les collègues.

Philippe VINCENT
Secrétaire général du SNP DEN

Contact presse :
Isabelle GUILLAUMET
06.73.00.95.03
isabelle.guillaumet@snpden.net

SNP DEN
21 rue Béranger - 75003 Paris

Tél. : 01.49.96.66.66 (stand.)
siege@snpden.net
Siret : 30448780400045

Philippe VINCENT, Secrétaire général.